



UN PATIENT SANS MÉDECIN TRAITANT ? DÉCLAREZ-LE À LA CPAM !

**DÉCLARER CES PATIENTS,
C'EST LEUR ASSURER UN PARCOURS DE SOINS**



Soit via



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

| Espace Partenaires



Soit par mail (sans inclure de données sensibles) :
mas.cpam-red@assurance-maladie.fr



Permet d'identifier les
besoins
médicaux et sociaux



Favorise une orientation
vers
un médecin



Propose un
accompagnement global
si besoin